



ENGAGÉ·ES **POUR** L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Du 1^{er} au 8 décembre prochain, l'ensemble du personnel BIATSS titulaire de notre université est appelé à élire les représentant·es à la Commission Consultative Paritaire des Agents non titulaires.

**Nous vous invitons à participer massivement
à ces élections professionnelles 2022,
à voter et faire voter pour les listes FSU.**

Qu'est qu'une CCP-ANT ?

Les Commissions consultatives paritaires (CCP) sont composées de représentant·es de l'administration et des syndicats élu·es pour quatre ans. Elles sont consultées pour avis sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent·es non-titulaires dans divers cas de conflit : licenciement, reclassement, refus de demande de formation, de temps partiel ou de télétravail, demande de révision d'un compte-rendu d'entretien professionnel, sanctions disciplinaires...

Nous n'avons pas affaire à cette commission au quotidien, mais dans certains moments importants de notre vie professionnelle, elle peut être essentielle.

La Loi de "Transformation de la Fonction publique" (2019) a considérablement affaibli le paritarisme pour renforcer le pouvoir de l'administration, et plus particulièrement celui des directions d'établissement. Dans ce contexte, qui risque fort d'accroître les décisions unilatérales, voire arbitraires, il devient essentiel de renforcer la seule instance susceptible de vous défendre, en vous dotant de représentant·es vigilant·es et combatif·ves, appuyés sur une Fédération syndicale forte, comme la FSU.

Des campagnes de promotions des personnels non titulaires ont été remises en place à l'université. **La-FSU de l'université s'est battue localement pour que l'évaluation des dossiers de promotions soient effectuée pour moitié par des élu·es.**



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec le SNASUB-FSU





SUR LE TERRAIN

Les élu-es FSU
représentent toutes
les catégories de
personnels, titulaires
ou contractuel-les et
vacataires



Contre la précarisation généralisée des emplois

L'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) est le secteur de la Fonction publique où le taux de non-titulaires (40%) est le plus important. 40% des Biatss sont contractuel-le-s, de même que 32% des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es, auxquels s'ajoutent 160 000 vacataires, en hausse drastique ces dernières années. Le processus de précarisation des emplois permis par la LRU puis la LPR est un choix délibéré du gouvernement, qui a multiplié les types de contrats précaires et parallèlement diminué les recrutements sur des postes de titulaires. Cette politique décourage les jeunes chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es contraint-es de postuler à des emplois en CDD faute d'emplois statutaires. Elle assèche les services administratifs qui ont de plus en plus de mal à trouver des candidat-es pour occuper « provisoirement » des postes mal payés où règnent mise sous pression et souffrance au travail.

Pourquoi voter pour la-FSU

La force du SNASUB-FSU, c'est **d'être un syndicat intercatégoriel, interfilière et intersectoriel pour tous les personnels AENES, BIB et ITRF des agents titulaires ou contractuels**. Nous défendons **l'égalité entre toutes et tous**, quel que soit le métier, la filière ou l'affectation dans notre établissement. Nous nous appuyons sur les expériences d'autres universités et des autres syndicats de la FSU. **Voter pour le SNASUB-FSU, c'est :**

- **Garantir** une défense fondée sur l'exigence permanente d'égalité de traitement, de respect de la dignité de tous les personnels, de leur métier et de leur engagement ;
- **Défendre** vos droits ;
- **S'opposer** à tous les arbitraires et le clientélisme !
- **Définir** des critères de choix clairs et transparents pour le traitement des dossiers des personnels et **informer** les agents sur ces critères,
- **Contribuer** à faire élire des représentant-es formé-es, efficaces et déterminé-es à vous défendre et à faire vivre concrètement la solidarité dans notre université ;
- **Assurer** notre indépendance vis-à-vis de l'administration.

Vos élu-es SNASUB-FSU agiront pour :

- la défense individuelle et collective de **TOUS** les personnels,
- l'égalité de traitement des agents,
- le respect des garanties statutaires.

Nous contacter par courriel : snasub-actifs@univ-grenoble-alpes.fr - <http://snasub.fsu.fr>

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec le SNASUB-FSU

